



Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

COMMUNIQUÉ

Dérivation du fleuve Rupert :

Hydro-Québec camoufle une hausse de 75% du coût réel

Montréal, le 26 janvier 2007. – Fondation Rivières estime que le coût du projet Eastmain 1A/Rupert dépassera 6 milliards \$ si on comptabilise tous les coûts indirects du projet mentionnés aux documents d'Hydro-Québec mais qu'elle omet de calculer. Celui-ci passera alors de 4,44 à 7,8 cents par kilowattheure, soit une hausse de 75%.

On apprenait, lors de la pelletée de terre virtuelle du 12 janvier au siège social d'Hydro-Québec, que le prix du projet, ayant déjà augmenté mystérieusement d'un milliard \$, doit aussi inclure les montants suivants :

- ✓ 310 millions \$ versés à la municipalité de la Baie James (1 967 résidents);
- ✓ 179,7 millions \$ pour la construction de lignes de transport de 315 kV;
- ✓ 42,9 millions \$ pour les fonds Cris pour les dommages irréremédiables et compensations;
- ✓ 1 cent/kWh/an pour les frais de transport;
- ✓ des pertes d'énergie de 5,2 %.

Ni l'éventuel déménagement des citoyens de Chisasibi, ni la ligne de transport de 700 millions \$ vers l'Ontario dont la mise en route coïncidera avec celle du projet Eastmain 1A/Rupert, ni le montant compensatoire considéré dans La Paix des Braves sont comptabilisés.

En ce qui concerne l'attribution d'un montant de 310 M\$ à la municipalité de la Baie James, Fondation Rivières la considère totalement injustifiée et discriminatoire face à l'ensemble de la population québécoise. Cette municipalité bénéficiera déjà de retombées économiques importantes si le projet est réalisé. Pour quels motifs ses résidents ont-ils droit à une aide financière correspondant à 157 600 \$ chacun, en 50 ans?

Soulignons enfin qu'Hydro-Québec a refusé à Fondation Rivières le 19 janvier 2006 une première demande d'accès à l'information concernant l'estimation du coût des travaux et une seconde demande le 15 février concernant les méthodes de calcul du financement et des revenus permettant d'évaluer la rentabilité du projet. La Commission d'accès à l'information a dû être saisie des dossiers.

Fondation Rivières réitère sa demande d'un moratoire sur ce projet jusqu'à ce qu'en soit connu le coût réel ainsi que les résultats de l'appel d'offres en mai prochain pour les 2 000 MW d'énergie éolienne et le prochain rapport de la Régie de l'énergie sur la tarification.